



Activité politique des fonctionnaires

Par **park**, le **22/02/2010** à **22:47**

Bonjour,

1) Des fonctionnaires ou des professeurs peuvent adhérer à un parti politique?

- Si ça n'est pas permis, quel droit interdit ça?

2) Des fonctionnaires ou des professeurs peuvent soutenir un parti politique ou un politicien avec de l'argent?

- Si ça n'est pas permis, quel droit interdit ça?

3) Il y a le système ou le droit pour protéger la neutralité politique des fonctionnaires ou des professeurs?

- S'il y a ça, qu'est qu'il se passe quand les fonctionnaires ou les professeurs violent la neutralité politique?

Dans l'attente de votre réponse, Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.